
Guide du retour à l'école pour les familles

Sommaire

Présentation de l'école :

Nom de l'école : EEPU Bisson

Directrice : Madame Thoma

Adresse : 12 rue Vauban

Circonscription : Lorient centre

Contact :

Téléphone : 02 97 21 39 20.

Mail : ec.0561678v@ac-rennes.fr

Présentation du guide

Ce guide est un outil de communication partagé pour la communauté éducative. Il permet d'explicitier l'organisation du déconfinement progressif à partir du jeudi 14 mai de manière adaptée à chaque contexte d'école. C'est un outil d'organisation pédagogique, matérielle et sanitaire. Il est élaboré en équipe et en concertation avec la Mairie, communiqué à chaque famille, et affiché à l'entrée de l'école.

Sommaire

- I- Avant l'école
- II- Conditions d'accueil
- III- Règles sanitaire
- IV- Organisation pédagogique à l'école
- V- Continuité pédagogique à distance
- VI- Accueil des enfants des publics prioritaires
- VII- Périscolaire et Restauration
- VIII- Suspicion du virus

I – Avant l'école

Les parents jouent un rôle essentiel dans la prévention face aux risques d'épidémie de COVID-19 dans l'école. Pour cela et en partenariat avec l'école, il faudra respecter les points suivants.

Objet	Description	Photos – liens internet
Education aux gestes barrières à vos enfants	Afin que les enfants comprennent l'importance des gestes barrières, les parents doivent les sensibiliser à la maison.	https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_2413980/fr/expliquer-le-coronavirus-et-les-gestes-barrieres-aux-enfants
Suspicion CODIV-19 chez votre enfant.	En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.	https://www.unicef.org/fr/coronavirus/coronavirus-ce-que-les-parents-doivent-savoir
Le port des masques des élèves en élémentaire	Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas échéant, il faut prévoir 1 masque toutes les 4 heures.	https://www.dailymotion.com/video/x7tk257
Gel hydro-alcoolique	Il est interdit de fournir d'apporter du gel hydro-alcoolique à l'école. Un lavage de mains régulier sera prévu. Ce lavage se fera avec du savon et des serviettes en papier à usage unique. Dans des situations particulières, l'élève sous la surveillance d'un adulte pourra utiliser du gel hydro-alcoolique disponible dans l'école (à partir du CE1)	

II- Conditions d'accueil

1- Horaires :

Les horaires de l'école restent inchangés.

2- Arrivée dans l'école :

Les portails d'entrée sont ouverts à partir de 8h35 et 13h50.

Afin d'éviter les contacts entre les parents et les élèves de différentes familles, deux lieux d'entrée sont organisés.

Seuls les parents des élèves de C2 (CP, CE1 et CE2) sont autorisés à entrer dans la cour de récréation en passant par le portail à l'arrière de l'école.

Aussi, un adulte enregistre, pour chaque élève de C2 et C3 (CM1 et CM2), dans un registre la température de l'enfant. A son arrivée à l'école, l'enfant va se laver les mains sous le préau en respectant les gestes barrières et monte directement dans la salle de classe.

Objet	Description	Photo / Commentaire
Horaire cycle 2 (CP, CE1 et CE2)	8h35 – 8H45 Point d'accueil portail à l'arrière de l'école.	
Horaire cycle 3 (CM1 et CM2)	8H35- 8h45 Point d'accueil portail devant l'école	
Distanciation physique	Afin de respecter les distanciations physiques, les parents doivent attendre en respectant les gestes barrières.	

3- Sortie des classes :

HORAIRES DE SORTIE DE L'ÉCOLE

Afin d'éviter les contacts entre les parents et les élèves de différentes familles, 2 lieux de sorties sont organisés.

Les parents du cycle 2 sont autorisés à entrer dans la cour de récréation afin de pouvoir garder la distanciation physique. Ils ne devront pas entrer sous le préau, qui est considéré comme un sas. Si un parent d'élève a besoin de parler à un enseignant, une table sera prévue sous le préau avec du gel hydroalcoolique et servira de barrière de distanciation. Les élèves iront se laver les mains avant d'être remis à leur famille.

Objet	Description	Photo / Commentaire
Horaire groupes C2	16h45 cour de récréation	
Horaire C3	16h45 au grand portail devant l'école.	
Distanciation sociale	Afin de respecter les distanciations sociales, les parents doivent attendre devant le portail en respectant la distanciation physique.	

4- Circulation dans l'enceinte de l'école :

Un fléchage indique le sens de circulation à l'école.

Tout déplacement des élèves et des personnels dans l'enceinte de l'école doit se faire en suivant strictement les consignes affichées ou le balisage au sol.

5- Accueil dans les classes :

Les groupes sont constitués d'un maximum de 15 élèves en élémentaire. Les élèves sont assis à la même place, à plus d'un mètre les uns des autres. Les classes sont régulièrement aérées.

6-Gestion du matériel scolaire :

Chaque élève doit avoir son matériel personnel et le garder (trousse, crayon, etc...). Les élèves rapportent les manuels prêtés, les cahiers le premier jour mais ne transportent plus de cartable les jours suivants.

La communication avec les familles continuera via le blog, les mails, les sms ou appels téléphoniques...

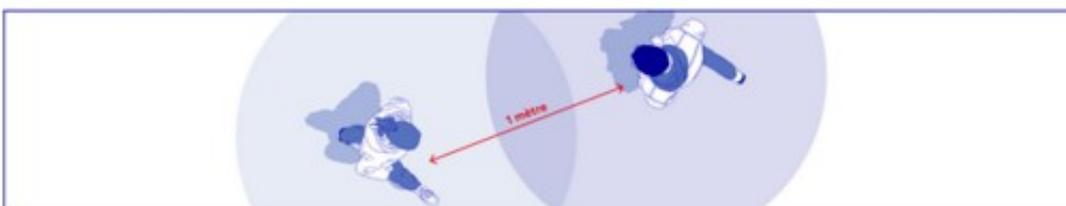
III-Règles sanitaires

Les modalités d'accueil s'inscrivent dans le respect du protocole sanitaire national.

1- Gestes barrières :



La distance sociale préconisée



<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/comment-se-protéger-du-coronavirus-covid-19>

L'application stricte des gestes barrières est obligatoire pour toutes personnes dans l'enceinte de l'école.

Les élèves doivent se laver les mains régulièrement suivant un protocole rigoureux. Ils doivent respecter les gestes barrières. Ils leur seront rappelés régulièrement.

2- Gel hydro alcoolique :

Tout adulte devant entrer dans l'école trouvera un flacon de gel hydro alcoolique dans l'entrée. Le gel hydro alcoolique n'est pas conseillé pour les enfants de moins de 10 ans.

3 - Equipement des élèves :

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas échéant, il faut prévoir 1 masque toutes les 4 heures.

4- Aération, nettoyage des classes et des locaux:

Les salles de classes sont aérées plusieurs fois par jour (avant l'arrivée des élèves, lors des récréations, pendant la pause méridienne et le soir).

Un nettoyage et une désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées sont effectués (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte...).

5- Temps de récréation :

Chaque groupe -classe a un temps de récréation et l'organisation de la circulation est organisée de façon à ce que les groupes ne se croisent pas dans les couloirs.

Port du masque pour les adultes.

Les jeux de ballons , les jeux collectifs, jeux de contacts sont interdits. Tout échange de matériel est interdit. Aussi, les élèves n'ont pas le droit de ramener d'objets de la maison (cartes, billes, élastiques...).

IV- Organisation pédagogique à l'école

Les élèves accueillis à l'école sont sous la responsabilité de l'équipe enseignante. Les apprentissages peuvent être conduits par un autre enseignant que l'enseignant titulaire de la classe. Plusieurs niveaux de classe peuvent être regroupés, à concurrence de 15 élèves au maximum par classe et par jour.

Les élèves seront scolarisés selon cette modalité du 14 au 25 mai 2020

Classes	CP	CM	Autres niveaux enfants parents prioritaires
Jours de présentiel	Lundi-mardi-jeudi et vendredi	Lundi-mardi-jeudi et vendredi	Lundi-mardi-jeudi et vendredi

V- Continuité pédagogique à distance

Continuité pédagogique :

Pour les enfants qui ne viendront pas à l'école la continuité pédagogique sera impulsée par l'équipe enseignante.

La disponibilité des enseignants sera plus limitée qu'actuellement puisqu'ils auront à assurer l'enseignement présentiel pour les élèves de retour à l'école. Cette continuité pédagogique à distance ne sera pas obligatoirement assurée par l'enseignant de votre enfant.

Le retrait du travail imprimé sera possible pour les familles qui le souhaitent dans le respect du protocole sanitaire.

VI- ACCUEIL DES ENFANTS DES PUBLICS PRIORITAIRES

Les enfants des personnels figurant sur la liste « publics prioritaires » peuvent être accueillis tous les jours à l'école selon les besoins des familles. (cf circulaire du 4 mai).

S' ils font partie des classes scolarisées : ils seront en classe avec leur enseignant.

S' ils ne font pas encore partie des classes scolarisées : ils peuvent être accueillis tous les jours selon les besoins des familles. (en accueil simple)

VII- Péricolaire et restauration

La collectivité met en place un service de restauration dans les locaux de cantine en respectant le protocole sanitaire. Les repas sont simplifiés (repas froids).

La mairie communiquera avec les familles sur l'accueil périscolaire.

VIII – En cas de suspicion au COVID 19

Eviction d'un élève

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19. Il sera isolé dans une salle sous la surveillance d'un adulte. L'élève devra mettre un masque FFP1 (à disposition dans l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront dans l'obligation de venir le chercher.

Le directeur de l'école devra alors prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Un nettoyage, dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes, sera fait.

En cas de test positif, sera fait :

- Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

- Un accompagnement dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

- Une information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

Je soussigné, monsieur/ madame parent de / des enfants

.....atteste avoir pris connaissance du présent protocole de l'école élémentaire Bisson.

Fait à : le :

Signature :

Eviction d'un élève

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19. Il sera isolé dans une salle sous la surveillance d'un adulte. L'élève devra mettre un masque FFP1 (à disposition dans l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront dans l'obligation de venir le chercher.

Le directeur de l'école devra alors prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Un nettoyage, dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes, sera fait.

En cas de test positif, sera fait :

- Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- Un accompagnement dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Une Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

PERISCOLAIRE

Il sera proposé un accueil en fonction du nombre d'enfants et des besoins.

